

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

C.

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

DES

MONUMENTS HISTORIQUES.

Le Ministre de l'Éducation Nationale  
~~Le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts,~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et  
notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

~~Le tunnel faisant passer le chemin I.C. 327<sup>B</sup>  
sous l'ancien aqueduc de Pontgouin à Versailles,  
à Chartainvilliers (Eure-et-Loir)~~

appartenant à ~~M. le Duc de Noailles, domicilié au  
Château de Maintenon~~

~~est~~  
inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les  
archives de la préfecture, au maire de la commune de ~~Chartainvilliers~~  
~~et au propriétaire,~~

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 19 MARS 1934

PAR DÉLÉGATION SPÉCIALE :

Le Directeur Général des Beaux-Arts

*Handwritten signature and initials*  
T. S. V. P.